

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du pouvoir organisateur **COMMUNAUTE FRANCAISE**
 Directeur de l'Institut pour la Communauté française **Michel BONJEAN**
 et se rapporte à l'établissement suivant :

Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française

adresse complète :	Avenue de la Toison d'Or, 71 6900 MARCHE-EN-FAMENNE	Date : 15 septembre 94
no de matricule :	8126002	Signature : <i>M. Bonjean</i>
no de téléphone :	084/32 16 46	Michel BONJEAN Directeur

2. Transmis en date du 26/09/94 par la réseau **C.F.**

Communauté française

3. Intitulé de l'unité de formation : **PLAN VERT - Convention** CODE : 13-12-01-012-W1

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 no de 1 page
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 no de 1 page
6. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire inférieur de qualification

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :
 repris en annexe 3 no de 1 page
8. Programme de (des) cours : repris en annexe 4 no de 2 pages
9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 no de 1 page
10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 no de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : 13 12 0 1 0 12 W 1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours

Classement
des cours

Code U

Nombre
de périodes

Travaux forestiers

PP

L

72

Parcs et jardins - travaux pratiques

PP

L

96

v

2. Part d'autonomie

Total des périodes

168

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s))

AVIS FAVORABLE

LE 30.09.94

E. LAMOTTE

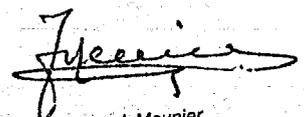
b.. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : - 4 OCT. 1994

Signature :



J. Meunier
Administrateur Pédagogique

UNITE DE FORMATION : PLAN VERT - Convention

1. Finalités de l'unité de formation

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation devra

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Une réconciliation avec l'apprentissage ;

Une spécialisation dans le domaine de la gestion des espaces verts ;

Une acquisition de méthodes de travail, et de connaissances générales relatives aux domaines des parcs et jardins et des travaux forestiers.

UNITE DE FORMATION : PLAN VERT - Convention

2. Capacités préalables requises

2.1 Capacités

- comprendre à l'audition et à la lecture un message du niveau de l'enseignement fondamental ;
- effectuer les quatre opérations fondamentales sur des nombres entiers positifs ;
- savoir convertir les unités du système métrique dans les cas les plus courants ;
- calculer l'aire des figures et le volume des solides courants rencontrés.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.)

UNITE DE FORMATION : PLAN VERT - Convention

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Pour les travaux sur le terrain, il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de vingt personnes

UNITE DE FORMATION : PLAN VERT - Convention

4. Programme des cours

4.1 Travaux forestiers

a. Les plantations

- époque de plantation
- les qualités d'un bon plant forestier
- les dimensions des plants et abréviations commerciales
- opérations à effectuer lors de la réception des plants (nombre-dimensions-essences-qualités-documents officiels)
- la mise en jauge (quand-où-comment)
- les écartements et la disposition des lignes sur le terrain
- le jalonnement
- la préparation des plants (toiletage)
- les types de plantations forestières (en trous, en fente, en butte)
- les travaux complémentaires aux boisements (regarnissage, rehaussement, etc)

b. Elagages et tailles

- but de l'élagage
- les outils
- types d'élagages forestiers : élagage de circulation - élagage sélectif à grande hauteur
- les tailles de formation
- l'émondage
- le recepage

c. Dégagements et autres travaux

- dégagements manuels et semi-mécaniques
- les outils
- les principales règles de sécurité
- protection contre l'hylobe (le poudrage)
- protection contre le gibier (latex forestier)
- autres types de protection (les gaines et les corsets ...)

d. L'étudiant tiendra un journalier de ses travaux et observations

4.2 Parcs et Jardins - travaux pratiques

a. Règles de sécurité relatives à l'équipement, aux principaux produits phyto et au matériel

b. Plantations

- époque de plantation
- soins avant et après plantation (engrais, tuteurs, ligatures...)

c. Tailles

- taille des rosiers (entretien, amendement)
- taille et entretien des haies
- taille et entretien des arbustes et massifs d'arbustes

d. Pelouses

- création, entretien d'une pelouse

e. Création de parterres, de vasques et de jardinières

- parterres de fleurs annuelles
- fragmentation plantation
- entretien des plantes vivaces

f. L'étudiant tiendra un journalier de ses travaux et observations

UNITE DE FORMATION : PLAN VERT - Convention

5. Fixation des capacités terminales

Pour les cours "travaux forestiers" et "Parcs et jardins - travaux pratiques", l'évaluation sera fonction de la tenue du journalier et de la conduite des tâches qui auront été confiées à l'étudiant sur le terrain. Cette évaluation sera complétée par l'observation des activités d'une journée de travail pour permettre d'apprécier le niveau d'intégration globale des capacités acquises à l'issue de l'ensemble des cours dans la réalisation d'une tâche précise imposée

UNITE DE FORMATION : PLAN VERT - Convention

6. Chargé de cours

Tant en "Travaux forestiers" qu'en "Parcs et jardins - travaux pratiques", le chargé de cours sera un expert dont les compétences sont attestées par une expérience utile dans le domaine des activités d'enseignement qu'il assume